

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU MERCREDI 23 MARS 2022 à 18h30

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 13  
Date de la convocation : 17/03/2022  
Nombre de procurations : 00

DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 23 MARS à 18h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier CATUOGNO, Adjoint au Maire :

Présents : MM. MM. Didier CATUOGNO, David REBEYROL, Astrid WORNER, Alexandrine TAULAIGO, Thierry TREBILLON, Vanessa SCHMISSER, Elie GARCIA-JORDA, Gilles GRANIER, Christine PANEBOEUF, Catherine CROCITTI, Jean-Laurent GRANIER, Patrick VINCENT, Jean-Pierre MIRAGLIA, Vanessa SCHMISSER

Absents excusés : MM. Martine LAGUERIE, Cécile VERNET

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Catherine CROCITTI a été nommée secrétaire.

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD

1) Monsieur Didier CATUOGNO rend compte à l'Assemblée de la réunion en Préfecture du Gard qui a eu lieu avec certains élus de la communauté qui souhaiteraient rejoindre d'autres communautés. Il faudrait envisager de rencontrer les maires de Saze ou Rochefort du Gard pour connaître leurs opinions et distinguer les avantages et inconvénients d'un regroupement sur le Grand Avignon.

Un comité de réflexion est créé : Gilles Granier, Astrid Worner, Christine Paneboeuf, Jean-Laurent Granier, Martine Laguérie, Didier Catuogno, David Rebeyrol, Elie Garcia-Jorda.

2) Un nouveau groupe de travail est créé à la Communauté : Irrigation et sécurisation du réseau d'eau potable : Représentant nommé de la Commune d'Estézargues : David Rebeyrol. La première réunion est fixée au 06 avril 2022.

### COMMUNE D'ESTEZARGUES

**OBJET : PROPOSITION D'OUVERTURE D'UN ACCUEIL DE JEUNES EN COOPERATION AVEC LES FRANCAS ET LES COMMUNES DE DOMAZAN et FOURNES**

9 – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES -- 9-1- AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES – N°2022/08

Madame Catherine CROCITTI, membre de la Commission Communale Education, présente à l'Assemblée le projet des Francas pour l'accueil des jeunes (11-17 ans) en coopération avec les communes de Domazan et Fournès.

Ce projet, présenté aux collectivités le 8 mars dernier, a déjà reçu un avis favorable de la commune de Domazan qui a accepté d'accueillir, cet été, les activités à destination des adolescents.

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour ne pas augmenter de façon significative l'impact sur les budgets communaux, Les Francas proposent de prendre en charge le coût supplémentaire du CDD animateur (+ 1371.32 €) et d'impacter aux communes uniquement le glissement vieillesse technicité du personnel et les évolutions conventionnelles de 2022. Ils seront chargés de rechercher les solutions de financement, notamment auprès de la CAF du Gard.

### LEURS PROPOSITIONS

- Une ouverture sur l'été 2022 (potentiellement du 11 au 29 juillet 2022 soit 14 jours),
- Destinées aux adolescents âgés de 11 à 17 ans du territoire,
- Sous la forme d'un accueil collectif de mineurs déclaré auprès des services de l'Etat (DSDEN) et des partenaires financeurs (Caf du Gard),
- Des conditions d'encadrement règlementées : 1 encadrant pour 12 adolescents et 1 encadrant pour 8 sur les sorties en minibus,
- Un service de navettes (en minibus) qui permet de récupérer les adolescents avant le temps d'activités (cela encourage leur mobilité et permet aux familles de ne pas être sollicitées durant la journée sur des horaires décalés),
- Proposition de temps d'activités variés sous différentes formes :
  - ❖ à la journée,
  - ❖ à la demi-journée ou en soirée,
  - ❖ Stage sur quelques jours.

### PROPOSITION DE GRILLE TARIFAIRE

Formules d'accueil	Quotient familial supérieur à 951 €	Quotient familial inférieur à 950 €
Demi journée locale	6,50 €	7,50 €
Journée locale	7,50 €	8,50 €
Journée extérieure	10 €	12 €

Le coût pour les collectivités sera à partager entre les trois communes. Un tarif fixe (comptabilisant les frais d'animation, le/les minibus et frais de carburant, les frais de gestion et d'administration), soit 918 € par commune (au lieu de 892 € en 2021) et une part variable de 15.50 € (au lieu de 15 € en 2021) qui s'ajustera au réel avec le nombre de jeunes participants.

Après avoir ouï cet exposé, et après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le renouvellement de ce projet d'accueil des jeunes pour l'été 2022,
- **APPROUVE** les tarifs proposés, ci-dessus, aux parents,
- **APPROUVE** les tarifs fixés aux communes, soit 918 € par commune pour la part fixe et à 15.50 € par jeune participant pour la part variable,
- **AUTORISE** Madame le Maire et les Adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## **OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT POUR LE MANDAT 2020/2026**

5 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – 5-3 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS – N°2022/09

Monsieur Didier CATUOGNO, Adjoint au Maire, précise qu'une Délégation de Service Public (DPS) est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service.

Les délégations de service public doivent être soumises à une procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes.

La commission de délégation de service public doit intervenir à deux reprises : une première fois pour établir la liste des candidats admis à présenter une offre et une seconde fois pour analyser les offres et émettre un avis sur les suites de procédure.

Conformément à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission de délégation de service public est composée, pour les communes de moins de 3500 habitants, par le Maire ou son représentant, Président, et par trois membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il sera procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le Comptable de la Collectivité et un représentant du Ministre chargé de la concurrence peuvent siéger également à la commission avec voix consultative.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le Président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de la Commission de délégation de service public assainissement pour le mandat 2020/2026.

La liste suivante de candidats a été présentée par des conseillers municipaux pour les délégués titulaires :

➤ Didier CATUOGNO - Elie GARCIA-JORDA - David REBEYROL,

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

*Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :* 13

*À déduire (bulletins blancs) :* 0

*Nombre de suffrages exprimés :* 13

*Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 4.33*

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A obtenu la liste :

- Didier CATUOGNO - Elie GARCIA-JORDA - David REBEYROL : 13 voix

Ont été proclamés **délégués titulaires** de la Commission de délégation de service public assainissement :

- **Didier CATUOGNO - Elie GARCIA-JORDA - David REBEYROL.**

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'élection des délégués suppléants. La liste suivante de candidats a été présentée par des conseillers municipaux :

- Patrick VINCENT, Thierry TREBILLON, Jean-Laurent GRANIER.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

À déduire (bulletins blancs) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 4.33

A obtenu la liste :

- Patrick VINCENT, Thierry TREBILLON, Jean-Laurent GRANIER : 13 voix

Ont été proclamés **délégués suppléants** de la Commission de délégation de service public assainissement :

- **Patrick VINCENT, Thierry TREBILLON, Jean-Laurent GRANIER.**

## **OBJET : LANCEMENT D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT**

1 – COMMANDE PUBLIQUE – 1-2- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – N°2022/10

Monsieur Didier CATUOGNO, Adjoint au Maire, rappelle qu'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) pour l'exploitation du service Assainissement est toujours en cours jusqu'au 31 décembre 2022. Il est nécessaire de mener une procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'une nouvelle convention de DSP pour l'exploitation du service Assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Il appartient dès lors à l'assemblée locale de se prononcer sur le principe de la délégation de Service Public pour l'exploitation du service Assainissement.

### **1. Principe de la délégation**

L'exploitation des installations d'assainissement sera confiée à un délégataire dont la rémunération sera assurée par les résultats d'exploitation. Il sera en outre assujéti au versement d'une redevance à la commune. L'exploitation se fera aux risques et profits du délégataire, mais il devra produire les éléments permettant à la commune de s'assurer de la qualité du service rendu et d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## 2. Les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire

L'ensemble des installations lui sera remis pour la durée du contrat de DSP. Il sera chargé de les conduire et d'assurer leur maintenance.

## 3. La procédure de délégation de service public

Cette procédure est définie par les articles L 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales. Elle impose des modalités de mise en concurrence ; le choix des entreprises admises à remettre une offre est assuré par la Commission des délégations de service public.

A l'issue de la remise des offres, la Commission des DSP émet un avis et Madame le Maire invite une ou plusieurs entreprises admises à remettre une offre à négocier. A l'issue des négociations, Madame le Maire soumet à votre approbation le choix du lauréat et le contrat de DSP finalisé.

Vu les articles L 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2022/09 en date du 23 mars 2022 créant la commission de délégation de service public,

Après avoir ouï cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'une Délégation de Service Public (DSP) pour l'exploitation du service Assainissement,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou les Adjoints à engager la procédure de mise en concurrence et de dévolution du contrat de Délégation de Service Public.

## QUESTIONS DIVERSES

**AMENAGEMENT DES AIRES DE JEUX** : La nouvelle rambarde vient d'être posée. Il reste à réaliser l'étanchéité du bassin et sa remise en eau ainsi que le raccord du point d'eau avec la fontaine.

**TRAVAUX ASSAINISSEMENT** : Les travaux des Chemins de Genestas, du Vieux Moulin, de Frigolet et la Rue Dr Dibon sont terminés. Le goudronnage interviendra cette semaine. Tout s'est bien passé. La prochaine interviendra en fin d'année 2022 si les finances le permettent.

**TRAVAUX MAISON LAMOUREUX** : Les devis sont en attente. Une entreprise « tous services » a été contacté.

Monsieur Elie Garcia-Jorda propose d'installer la cuisine dans la chambre à côté de la salle de bain. Madame Catherine Crocitti propose d'installer cette cuisine et la salle à manger dans la chaufferie actuelle.

L'idée serait d'enlever cette vieille chaudière fioul et de la remplacer par une pompe à chaleur.

**ASSOCIATION DE SIGNARGUES** : L'association souhaiterait obtenir une subvention annuelle même si les Escapades ne sont pas organisées tous les ans sur toutes les communes. Cela leur permettrait d'avoir plus d'animations de qualité. Le Conseil Municipal émet un avis favorable et dit que la subvention de 2000 € sera inscrite au prochain budget communal.

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**INAUGURATION DE LA CAVE COOPERATIVE** : L'inauguration officielle avec les organismes publics aura lieu le Mercredi 12 mai à 18h, tandis que l'inauguration avec le public est prévue le samedi 18 juin de 10h à 1h du matin.

Le samedi 18 juin, la cave coopérative a prévu des concerts, animations pour les enfants, visites de la cave, ballade en calèches et foods trucks. Une réunion de préparation est prévue avec la mairie le mercredi 6 avril à 18h00.

**FETE VOTIVE 2022** : Pour valider la licence IV, Monsieur Olivier SANAVIO, membre du Comité des Fêtes, est convoqué du 11 au 13 avril. Il obtiendra ainsi son permis d'exploitation.

Le Comité des Fêtes fait l'avance des frais de formation. La mairie prévoit d'augmenter la subvention annuelle pour rembourser ces frais.

Fin de séance à 20h00

